

La Loi allemande sur l'application de la loi sur les réseaux (NetzDG) : un programme de censure contre les personnes « politiquement incorrectes »

**Depuis début 2018, les voix critiques sur Internet sont de plus en plus réduites au silence conformément à la nouvelle loi sur l'application des réseaux (RGPD). Le pouvoir de l'État, qui est maintenant très éloigné de toute idée démocratique de base, prend le droit exclusif de définir ce qui est politiquement correct et ce qui doit être poursuivi ou non. Certains exemples le montrent de manière frappante.**

Depuis début 2018, les voix critiques sur Internet sont de plus en plus réduites au silence conformément à la nouvelle Loi sur l'application des réseaux. Sur la base de cette loi, non seulement les discours de haine évidents, mais aussi tout ce qui semble politiquement non conforme à certains contrôleurs, est maintenant poursuivi sur les réseaux sociaux. Depuis lors, les articles critiquant par exemple la politique allemande, l'islam, l'immigration de masse ou le mariage homosexuel, ont été rigoureusement retirés d'Internet. Par exemple, un article de l'auteur à succès Stefan Schubert a été interdit parce qu'il avait qualifié de « criminels » les membres de gangs arabes et nord-africains. La chaîne YouTube de Martin Sellner, le leader du mouvement identitaire, a même été complètement supprimée parce que fin 2017 il y rapportait comment des radicaux de gauche avaient mis le feu à sa voiture. En revanche, les insultes personnelles graves contre Alice Weidel, à la tête du parti AfD, sont restées totalement impunies. La loi en question s'avère donc être un moyen politique de réduire au silence les personnes indésirables et les personnes dites « politiquement incorrectes ».

**de pag.**

**Sources:**

[www.epochtimes.de/politik/deutschland/schweizer-blatt-ueber-netzdg-wer-stilistisch-nicht-stubenrein-artikuliertwird-geloescht-a2319144.html](https://www.epochtimes.de/politik/deutschland/schweizer-blatt-ueber-netzdg-wer-stilistisch-nicht-stubenrein-artikuliertwird-geloescht-a2319144.html)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#RGPD - Règlement général sur la protection des données - [www.kla.tv/RGPD](https://www.kla.tv/RGPD)

#CensureUE - Les lois sur la censure menacent la diversité des opinions - [www.kla.tv/CensureUE](https://www.kla.tv/CensureUE)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.